

## PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

DÉPARTEMENT, six mois... 7 >  
 REMIREMONT, six mois... 6 50  
 FRANCE, un an... 15 >

## ANNONCES

La ligne : { Judiciaires... 40 c.  
 { Ordinaires... 20 c.  
 { Réclames... 25 c.

# LE PEUPLE VOSGIEN.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES  
MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉAUX, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL, à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE, — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GURRY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

Remiremont, le 24 Avril 1850.

En dépit des espérances, des rancunes et des efforts de la réaction monarchique, la République a déjà traversé deux années d'épreuves : elle a reçu de ses ennemis de cruelles blessures, sans doute, et, disons-le, ses amis lui en font de plus cruelles encore, mais aucune ne l'a frappée au cœur, aucune ne saurait être mortelle. En réalité, la République a grandi et s'est fortifiée dans la lutte; chaque jour on comprend davantage, sinon par raison, du moins par instinct, qu'elle est désormais immortelle.

Mais cela même, au lieu de rappeler au bon sens ses adversaires, exalte au plus haut point leurs fureurs contre elle.

Or, on sait comment raisonne la fureur.

Notre agriculture souffre et languit, écrasée sous le poids de l'usure. — La réaction veut qu'on s'en prenne à la République.

Plusieurs branches de notre industrie sont paralysées faute de consommateurs. — C'est encore, s'il en faut croire la réaction, le crime de la République.

Le commerce s'arrête, incertain de l'avenir, les capitaux se cachent, le crédit est mort. — C'est toujours, au dire de la réaction, la faute de la République.

Et pour ressusciter le crédit, pour obliger les capitaux à réparer, pour donner au commerce de la vie et du mouvement; pour ranimer l'industrie et dégager l'agriculture de ses entraves, savez-vous le grand moyen imaginé par la réaction ?

Feuilletez ses journaux et ses brochures, entendez à la tribune les paroles de ses orateurs, lisez dans le *Moniteur* en particulier le discours de M. Dumas, ministre du commerce, et celui de M. Louis Bonaparte, président de la République, à l'ouverture de la session du conseil-général de l'agriculture, du commerce et des manufactures : tous invoquent, comme panacée unique, universelle, le maintien énergique de l'ordre.

A la bonne heure! mais qu'est-ce que l'ordre pour ces messieurs, car encore est-il bon de s'entendre.

Si vous interrogez sur le sens de ce mot les amis de l'Élysée, ils vous parlent d'Empire;

Si ce sont les partisans du droit divin, ils vous disent Henri V;

## FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

## MADAME DE SILVEYRA (1).

SUITE \*.

II.

Deux mois se sont écoulés depuis ces événements, et nous retrouvons Robert à Paris, dans son élégante maison de la place Saint-Georges.

Robert, hélas! n'est plus ce brillant jeune homme enthousiaste et passionné pour tout ce qui est beau, mais inconstant dans ses admirations comme dans ses amours. Effleurant, comme beaucoup d'hommes, tous les plaisirs, tous les bonheurs, non pas, comme eux, par insouciance ou par dégoût, mais parce qu'aux ardentes inspirations de son âme, il fallait un bonheur complet qu'il n'avait pas encore rencontré.

Lorsque nous le retrouvons, il est pâle et sombre; une ride imperceptible est marquée à son front. Chez lui ou dans le monde il reste absorbé des heures entières dans une rêverie profonde, l'œil fixe, comme s'il suivait dans

Si ce sont les satisfaits du système inamovible qui a pesé dix-huit ans sur la France et en a corrompu surtout les couches supérieures, ils vous répondent : *Orléans!*

Encore, pour obtenir d'eux ces définitions précises, faudra-t-il les prendre à la bonne heure, à l'heure de la sincérité, après boire, *inter pocula*, par exemple; car d'ordinaire ces Messieurs, qui connaissent si bien le mot et le remède de la situation, s'enveloppent sur ce point de mystère et ne confient pas leur secret à tout venant.

Officiellement, ils se posent en représentants de la République, mais, entendez-le bien, d'une République honnête et modérée, d'une République sans républicains, comme disait un jour l'Empereur des Dimanches; car, ces Messieurs diffèrent essentiellement du goût et du bon sens de M. de La Palisse, ils prétendent (pardonnez la trivialité de cette réminiscence) qu'il n'est pas besoin d'œufs pour faire une omelette.

Parlons sérieusement : ce qui fait avant tout le malaise de la situation, ce qui tue le crédit et la confiance dans l'avenir, ce qui paralyse à la fois, dans une mesure considérable, le commerce, l'industrie et l'agriculture, ce n'est certes pas la République, seule forme gouvernementale désormais possible en France, et en dehors de laquelle il n'y a que ruines et que sang : ce sont précisément le mauvais vouloir et les attaques incessantes auxquelles elle est en butte de la part de ceux-là même qui se sont fait hypocritement ses tuteurs.

Cessez de miner le nouvel édifice élevé par la Révolution de 1848 sur la cendre morte de la royauté; dépouillez-vous de toute velléité impérialiste; qu'on ne voie plus les hommes du pouvoir, puisse pouvoir il y a, et les diverses fractions de la majorité parlementaire agiter chaque jour tel ou tel drapeau injurieux à la République; au lieu de menacer le peuple dans les libertés qui lui restent encore, rendez-lui celles dont vous l'avez indignement dépouillé; qu'il n'ait plus à craindre dans l'avenir de pareils attentats; qu'il soit bien compris qu'en dehors du terrain de la constitution républicaine, de la constitution perfectible de 1848, il ne reste aucun parti, aucune fraction qui lui soit essentiellement hostile; que vos paroles et vos actes en soient chaque jour l'éclatant, l'incessant témoignage, et dès lors, soyez-en

le vague une ombre insaisissable. Dans les rues, il marche au hasard, sans but, interrogeant d'un regard inquiet, tristement curieux, tous les visages de femme. Puis, après un rapide examen, il détourne la tête, un sourire amer, découragé, glisse sur ses lèvres et il continue son étrange promenade pour recommencer, quelques instants après, les mêmes investigations.

Au milieu d'un jardin public, au détour d'une rue, voit-il onduler une plume élégante, aperçoit-il une démarche pleine de séductions, une taille de reine, alors tous ses traits s'animent, un éclair de bonheur et d'espérance étincelle dans ses yeux; d'un bond il s'élançe, renversant tout sur son passage; il arrive... il pose sa main sur son cœur pour y comprimer la douleur qui le brise... ce n'est pas celle qu'il cherche! ce n'est pas M<sup>me</sup> de Silveyra!

Ainsi Robert ne vivait ni chez lui, ni en lui. Une sorte de fièvre le brûlait; sa vie s'usait dans des recherches infructueuses, mais il ne songeait point à s'arrêter; il voulait avec toute la force, toute la puissance d'action que donne une irrésistible passion. Promenades, théâtres, concerts, bals et fêtes du grand monde le voyaient chaque jour, chaque soir; il était partout, presque à la même heure, indifférent à tout ce qu'on nomme plaisir, au talent des acteurs, aux beautés de la musique, au luxe, à l'éclat d'un bal. Il cherchait une femme : toute sa vie se résumait dans ce mot.

Il demandait à ses souvenirs quels salons de Paris il avait visités avant ses voyages, et il allait les explorer,

sûrs, le commerce, l'industrie, l'agriculture se vivifieront et se développeront sans obstacle sous les heureuses influences de la liberté, de la confiance, de la sécurité dans l'avenir, et vous-mêmes vous ne serez plus impuissants comme vous l'avez été jusqu'à ce jour; vous n'userez plus inutilement vos forces dans une lutte insensée contre un fait inébranlable, désormais comme droit et comme nécessité, et M. Dupin n'aura plus à vous faire le reproche qu'il adressait l'autre jour à l'assemblée nationale : « Je le répéterai jusqu'à satiété, rien ne se fait, rien n'avance! »

## Régner, gouverner, administrer.

(FRAGMENT D'UNE LETTRE.)

Dans leurs idées d'organisation, les hommes distinguent trois choses, régner, gouverner, administrer : et encore en cela n'est-il nullement question de la loi qui se fabrique à part.

Régner, quelle sublime fonction! c'est se faire brute, statue, s'asseoir, une couronne sur le chef, en un large fauteuil, sous un baldaquin, et y demeurer immobile, la bouche close et les yeux fermés.

Pendant que sa très-haute et très-auguste Majesté sacro-sainte règne si brillamment, d'autres gouvernent. Et qu'est-ce que gouverner? Tu ne comprends pas que, lorsqu'on a l'heure de tenir sous sa main, sous ses pieds, quelques milliers de pauvres hères que cette position un peu gênée fatigue, irrite habituellement, il faut des soins pour les y maintenir, qu'il faut de l'ordre enfin, partant de la surveillance, une action continuelle, forte, habile, et des écourgées, des écourgées surtout. L'écourgée, à vrai dire, est le fonds, la substance du gouvernement. Je ne saurais t'en donner une définition plus nette et plus complète.

Gouverner, au reste, ce serait peu, malgré satisfaction de vanité, viande creuse, n'étaient les solides avantages que la sagesse des gouvernants et la complaisance exemplaire des gouvernés y ont joints de tout temps. On leur a dit avec onction : Troupeau chéri, vous le savez, rien pour rien, c'est l'usage, la règle. Des écourgées, cela coûte. Qui les paiera? Vous, sans doute, qui en profitez; c'est la justice même. Nul emploi, d'ailleurs, remarquez ceci, nul placement aussi productif

comme le voyageur poursuit dans le désert la recherche d'une source bienfaisante qui le sauvera de la mort.

Un soir il se rappela un vieux parent moraliste qu'il avait négligé singulièrement autrefois, et dont la maison s'était ouverte aux plaisirs depuis que deux jeunes mariés avaient forcément rompu l'uniformité de sa vie. Une heure après, Robert entra chez ce vieux parent, que sa présence dut étonner et surprendre. Il se fit présenter à ses jeunes cousines; il y avait fête, et, sans s'inquiéter de l'effet qu'il avait produit, il commença ses recherches. Elles furent infructueuses comme toujours. Il resta une heure et partit en disant : Je reviendrai...

Le lendemain il était au faubourg Saint-Germain, chez un conseiller d'état où il allait rarement aussi lorsqu'il était à Paris libre et insoucieux. On l'avait vu revenir assidûment, ne rester que quelques instants et disparaître. On se disait : il est devenu original, et on l'accueillait avec un sourire un peu curieux, un peu railleur, mais qu'importait à Robert. Ce n'était point des visages amis qu'il cherchait, ce n'était pas un succès qu'il rêvait, une position qu'il essayait de prendre. Ce qu'il voulait, c'était le droit d'entrer et de regarder attentivement toutes les femmes qui venaient là, faire parade de leur beauté, de leur esprit ou de leurs diamants.

Robert, cette fois contrairement à ses habitudes, resta deux grandes heures dans les salons du conseiller d'état. A minuit il sortit, descendit machinalement les larges marches de l'escalier, et arriva dans la rue. Il s'arrêta un moment. Les équipages qui stationnaient

(1) La reproduction de ce roman est formellement interdite à tous les journaux qui n'ont pas traité avec la correspondance littéraire de M<sup>me</sup> Clémence LAMAR.

\* Voir les n<sup>os</sup> des 50 mars, 5, 6, 10, 12 et 19 avril.

de ce que notre sincère affection vous engage instamment à épargner sur vos folles dépenses, le manger, le boire, le vêtement, le logis, si stupidement jugés nécessaires, avant que l'expérience vous eût appris, grâce à nous, combien on peut retrancher de ce luxe funeste à la santé du peuple, qui doit vivre de régime pour se bien porter. Lisez l'histoire, étudiez avec un cœur droit et un esprit simple, la science économique, prêtez l'oreille aux éloquentes oraisons de nos professeurs, et vous arriverez à cette conclusion digne d'être gravée en lettres d'or sur les murs, sur les portes de tous les marchés de comestibles : *Jamais en aucun pays, à aucune époque, de peuple sain, alerte, fort, vertueux surtout, qui n'eût pris l'heureuse habitude de rester sur son appétit.*

A cette allocution persuasive et tendre, point de réplique. On paie donc et grandement. C'est bien le moins en effet, pour gens équitables, que d'acquitter les frais de leur bonheur.

Nous voici à l'administration.

Oh! que j'aime le mot et la chose! Le mot veut dire servir. Mais servir qui? Soi, bien entendu, et ceux qui, servant de la même manière, forment un corps dans lequel tous les membres, unis par un intérêt commun, se soutiennent, se défendent l'un l'autre contre les attaques du dehors, et, sauf les rivalités que suscite entre eux l'intérêt propre de chacun, se prêtent mutuellement aide et assistance. Telle est la chose.

A partir donc d'un centre, qui est celui du pouvoir, l'animal vorace étend ses mille filets, de plus en plus déliés, dans les entrailles du peuple. Ils aspirent jusqu'à siccité les sens qu'y élabore le travail de la vie, en gardent ce qu'ils peuvent, et envoient le reste au centre affamé.

Les relations de l'administrateur avec l'administré, s'expriment en un mot, un seul : Payez. Qui sait bien ce mot-là, qui le place le plus à propos, le prononce avec le plus de grâce, avec cet accent qui touche, persuade, auquel on ne résiste point, celui-là est le modèle de l'administrateur, comme le mot en soi, dans sa brièveté compacte et substantielle, est le parfait résumé, le commencement, le milieu, la fin, l'alpha et l'oméga de la science administrative. Ah! le puissant mot, le mot sublime!

D'ailleurs il s'en faut qu'il suffise de brailler à tue-tête : Payez, payez. Payer n'est pas le fruit délectable qui tenta, suivant ce qu'on assure, cette race-ci à son origine, ou bien elle a changé de goût depuis. Afin donc d'aider à nature, l'art a dû s'en mêler. En général, quand les hommes travaillent, ils aiment que ce soit pour eux. C'est leur marotte. Ils prétendent que le but du travail de chacun et de tous, est de subvenir aux besoins de tous et de chacun; que même, le besoin satisfait, ce ne serait pas un mal énorme, qu'il y eût en outre, quelque peu d'aisance. Fausse doctrine, erreur, hérésie, aux yeux de la gent qui administre. Travailler pour soi, vous n'y pensez pas; quel égoïsme abominable! Nation, ma mie, filez, filez pour nous : ainsi vous serez grande, heureuse, prospère. Et cette pauvre bonne femme de nation file, en effet, file, file, jusqu'à s'user les doigts, et veille, et jeûne, patiente et dolente jusqu'à en pouffer de rire.

Cependant, comme je le disais, pour l'amener là, un

devant l'hôtel avaient accasionnés un embarras de voitures; des roues s'étaient accrochées.

Les jurons des cochers, les piétinements des chevaux, les railleries de quelques valets à pied remplissaient la rue d'un tumulte toujours croissant. Robert regardait avec indifférence ce petit drame équestre si fréquent à Paris. Il était à deux pas d'un coupé brun fort élégant, une femme en parure de bal pencha sa tête à la portière, en ordonnant à son cocher d'avancer ou de retourner en arrière. Robert tressaillit et bondit en avant. Mais les équipages avaient enfin trouvé un débouché; deux ou trois se croisèrent. Robert, au risque d'être vingt fois écrasé, se glissa entre les roues, rejoignit le coupé brun, et monta derrière aussi lestement qu'un laquais de bonne maison.

La voiture roula dix minutes encore et s'arrêta devant l'hôtel de la comtesse d'A..., la femme de l'ambassadeur.

Robert était à la portière lorsqu'elle s'ouvrit, mais il pâlit et recula. La femme qui lui apparaissait alors était grande, blonde et maigre.

— Ce n'est pas elle! murmura Robert avec angoisse. Mon Dieu! Est-ce que je deviens fou? Je l'ai vue, j'en suis certain... La voiture était un coupé brun comme celui-ci, mais cette femme ce n'est pas elle! Robert ne comprenait pas que dans la bagarre il avait pu prendre une voiture pour une autre.

Machinalement, il regarda la dame inconnue passer devant lui et montre les marches du perron. Machinale-

certain art, une certaine adresse a été nécessaire. La force n'y aurait pas suffi.

Il est clair que le soin des affaires communes doit être confié à quelques-uns, délégués par la société, responsables envers elle; note ces deux points-ci : là gisait la difficulté. Des délégués responsables de fait (car de droit passe encore), ce serait le renversement du système administratif, selon lequel, en vertu d'une règle capitale et fondamentale, les administrateurs demandent bien, mais ne répondent jamais. Il faut de la dignité. Responsables! fi donc.

L'indispensable nécessité d'agents, de fonctionnaires consacrés au service public, ne pourrait être niée. Aussi a-t-elle été admise universellement. Cette base posée, et posée sans contestation, il s'agissait d'éliminer les deux conditions vraiment révoltantes que je t'ai fait remarquer. Pour cela l'on a établi que le peuple, évidemment dépourvu de lumières et du bon sens le plus simple, hors d'état de discerner ce qui lui est bon ou mauvais, de comprendre le bonheur, de goûter la joie rationnelle de payer, ou même, pour tout prévoir, disposé, en certaines circonstances, à payer trop, sous ce rapport véritable enfant, serait tenu pour mineur, resterait éternellement mineur; heureux pupille d'un sage tuteur, d'une paternelle administration qui se délègue elle-même, répond à elle-même de ses faits et gestes. De sorte que le principe, difficile à combattre en soi, de délégation et de responsabilité, dégagé désormais de ses conséquences fâcheuses, subsistât sans inconvénient. Les principes veulent être ménagés; respect aux principes.

Cette solide doctrine, cette relation de tuteur à mineur, qui concilie les intérêts qu'on aurait cru les plus opposés, a enlevé les suffrages unanimes. Elle est devenue la pierre angulaire de l'édifice administratif, le texte des publicistes de toutes les écoles, le sujet des hymnes que les amis, les défenseurs du peuple ne se lassent point de chanter avec une chaleur, un enthousiasme, une énergie, qui me ferait trembler pour leur poitrine, si je n'avais cent raisons et cent autres encore, de la supposer plus robuste que leur cerveau.

En résultat tout le monde est content, ou doit l'être, ce qui revient au même. La nation mineure en est, il est vrai, pour son argent et pour sa liberté; mais aussi, elle ne se mêle de rien; on lui épargne mille soucis, mille inquiétudes, mille tracasseries. Si elle travaille le jour, la nuit, sans repos, sans relâche, le fruit de son travail au moins ne se perd pas, elle sait où il va : douce consolation, jouissance inexprimable! L.

Nous recevons à l'instant d'Angers une lettre particulière en date du 16 avril. Elle nous apporte l'épouvantable nouvelle de la mort de près de 400 soldats du 11<sup>e</sup> léger, noyés dans le Main. On n'a pas souvenir d'un pareil désastre. Nous extrayons de cette lettre le récit suivant :

« Le 1<sup>er</sup> bataillon du 11<sup>e</sup> léger arrivait à Angers et avait déjà pris la route que suivent ordinairement les troupes pour entrer en ville, quand un ordre envoyé par le général de brigade, leur fait rebrousser chemin et leur indique, pour itinéraire, l'entrée par le pont en fil de fer. Arrivé là, on marche en colonne sur ce pont, dont la solidité est depuis longtemps l'objet des craintes de toute la population. Cinq à six cents hommes s'y engagent, quand tout à coup le tablier s'affaisse

ment encore, il la suivit et entra avec elle dans les vastes salons de l'ambassade.

Découragé par sa dernière erreur, il s'assied dans une embrasure de croisée et resta plongé dans une sombre rêverie.

Il en fut tiré par la conversation de cinq ou six personnes, assises à deux pas de lui, et les paroles prononcées éveillèrent en lui une curiosité vague, inquiète, mais qui n'était pas sans charme.

— Non, mon cher Henri, disait un homme de quarante ans environ, je ne suis pas jeune comme vous et je ne m'enthousiasme pas à froid pour une beauté, parfaite il est vrai...

— Ah! vous en convenez, elle est admirablement belle?

— Le moyen de le nier? Mais aussi n'est-elle pas la coquetterie incarnée? Cette femme voudrait avoir cent esclaves à genoux devant elle, et elle n'en releverait pas un seul.

— Je crois que vous vous trompez, mon cher de Blangy, reprit un troisième personnage; il y a chez elle plus de vanité et d'orgueil que de coquetterie. C'est une noble de race, un fier rejeton de vieille souche, qui ne trouverait pas le roi lui-même assez noble pour le enter sur sa branche.

— Erreur encore! dit un quatrième. Sa noblesse me fait un singulier effet. Nul ne sait d'où elle vient; son nom est inconnu; sa fortune, on ne sait sur quoi elle repose. On la rencontre surtout dans les ambassades;

sous la charge... Le pont, en se rompant, lance à droite et à gauche les hommes, les fusils. Ceux qui sont ainsi rejetés viennent, conduits par la rivière, qu'une tempête agite depuis ce matin, s'englouir sous le pont, sans qu'il soit possible de leur porter aucun secours; ceux qui sont restés sur le tablier, réunis au point central, par la courbe qu'il a prise en s'abîmant, roulent les uns sur les autres... On a retiré des blessés, on a sauvé quelques hommes... On retire quelques cadavres qu'on fait porter à l'hôpital dans des charrettes... On estime à près de 400 hommes, soldats ou bourgeois qui étaient allés à leur rencontre, qui sont victimes de ce désastre.

» On travaille à retirer les cadavres. Tous les médecins sont à l'hôpital près des blessés. Un grand nombre de ces derniers ont été recueillis dans les maisons voisines du pont, on les panse, mais on m'a dit qu'ils expiraient presque tous...

» Quelle est la cause de cet affreux malheur? Le bataillon avait pris une route qui le faisait passer par les quartiers du centre de la ville; on craignait peut-être les acclamations sympathiques de la population; on ne voulait pas qu'ils pussent crier ensemble : Vive la République! On a choisi une route inaccoutumée.

» Une heure avant, un escadron de hussards de passage à Angers avait traversé ce pont maudit.

On annonce pour demain de nouveaux détails. Il est impossible que l'autorité ne prenne pas immédiatement les mesures que commandent un si grand malheur et de pareils faits.

Le ministre de la guerre va dit-on présenter une demande de crédit pour indemniser les familles des victimes. Partout des souscriptions s'organisent, le peuple prouve une fois de plus les bons sentiments de fraternité qui l'unissent à ses frères de l'armée.

VOYAGE DU PRÉSIDENT.

Le désastre d'Angers a jeté toute la population de Paris dans la plus profonde consternation. Le pouvoir lui-même est, plus qu'on ne le pense, embarrassé de justifier le contre ordre fatal, cause de cet affreux malheur. Ce n'est ni le voyage de l'aide-de-camp du président, ni la présence de M. Bonaparte sur les lieux, ni la promesse de secours pécuniaires aux familles désolées qui réparerait cette immense catastrophe. Il n'y a qu'une seule expiation possible. Mais nous doutons que le ministère consente à la faire. C'est sa retraite et un changement de politique.

Hier soir, quelques heures après la saisie de la *Voix du Peuple*, à la poste et dans ses bureaux, le directeur de la prison de la Conciergerie est entré dans la cellule du citoyen Proudhon, et lui a intimé l'ordre de se tenir prêt à partir pour Doullens.

En effet, ce matin à sept heures, c'est-à-dire avant que le citoyen Proudhon eût pu prévenir ses amis et mettre ordre à ses affaires, le pouvoir a fait enlever le courageux écrivain par deux officiers de paix et transférer par un convoi du chemin de fer du Nord.

Avant de partir, le citoyen Proudhon a fait parvenir au journal la *Voix du Peuple* une protestation que nous publierons dans notre prochain numéro.

La *Voix du Peuple* s'exprime ainsi au sujet de la conduite inqualifiable du gouvernement envers une des illustrations de la presse indépendante :

Quand le général succombe au fort de la mêlée, c'est

cela même a un furieux parfum de cabinet noir.

— Ah! fi! s'écria le jeune homme qu'on avait nommé Henry; pas un de vous ne la connaît. Elle est d'une angélique bonté, et si son cœur ne s'est pas encore donné, c'est qu'elle garde pieusement au fond de son âme, le deuil d'un époux adoré.

— Bon! qui a connu ce mari-là!

Robert écoutait avidement.

— Peste! mon petit d'Estignac, êtes-vous si fort dans les bonnes grâces de la dame que vous sachiez tous ses secrets?

— Malheureusement non, dit le jeune homme; je n'ai pas encore eu l'honneur d'être admis chez M<sup>me</sup> de Silveyra.

Robert ne put retenir un cri de surprise, de joie folle! Il se leva et s'avança vivement vers le dernier interlocuteur en lui demandant d'une voix que l'émotion faisait trembler :

— Pardon, monsieur, vous avez, je crois, nommé M<sup>me</sup> de Silveyra?

Les cinq messieurs se regardèrent avec étonnement.

— Oui, monsieur, répondit le jeune homme.

— Vous la connaissez?... elle vient quelquefois ici?... chez l'ambassadeur?...

Une légère rougeur monta au front d'Henry, et indiquant une des portes du salon, il dit :

— La voici!

TITUS.

(La suite au prochain numéro.)

aux soldats à le venger, en achevant l'œuvre de la victoire.

On nous prive de notre chef, c'est nous tracer notre devoir : nous n'y faillirons pas ; nous en faisons ici le serment solennel.

Nous vengerons le courageux publiciste qu'on va plonger dans les casemates d'une citadelle.

Nous le vengerons, en poursuivant contre le pouvoir qui la répudie, contre les partis qui la blâment, l'œuvre de conciliation qu'il a entreprise depuis vingt-deux mois !

La justice est avec nous ; nous vaincrons !

Une substitution d'un paragraphe à un autre dans le premier article du numéro du 19 avril, a été faite à l'imprimerie en mettant en page la première forme du Peuple vosgien ; nos lecteurs auront sans doute reconnu cette faute et y auront dès-lors suppléé.

### Chronique locale.

Nom des représentants qui, dans la séance du 20 avril ont voté contre le code civil, contre le droit naturel, contre la garantie la plus sacrée de la justice humaine, le principe de rétroactivité.

MM. BUFFET, HOUEL, DE RAVINEL.

Ont voté contre l'application rétroactive de la loi sur la déportation aux condamnés pour crimes ou attentats antérieurs à sa promulgation.

FOREL, GUILGOT, HUOT, FEBVREL, RESAL.

M. AUBRY était absent.

Vote des représentants des Vosges sur l'amendement Darblay, portant que provisoirement le chemin de fer de Paris à Avignon sera achevé jusqu'à Châlons par l'Etat :

Pour : les citoyens FOREL, GUILGOT et HUOT. Contre : MM. AUBRY, BUFFET, FEBVREL, HOUEL et RESAL.

M. RAVINEL était absent.

Une souscription a été ouverte à Remiremont, pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe d'Angers. Voici le détail des premières liste.

Hypolite Kinsbourg, 50 c. — J. Bertrand, 50 c. — Ch. Bertrand, 25 c. — Javelier, 50 c. — Mougins, lithographe, 50 c. — L. Lemoine, 50 c. — Joseph Mathieu, 1 fr. 50 c. — A. Couché, 1 fr. — Lambert, notaire, 1 fr. — Luthringer fils, 25 c. — A. Lambert, 50 c. — Lhôte, 50 c. — Collin Roll, 50 c. — Ed. Didier, 50 c. — Grand Collin, 50 c. — Plusieurs anonymes, 2 fr. 50 c. — Pierrel Antoine, 50 c. — A. Thérin, (rédacteur du Peuple vosgien), 50 c.

Nous rappelons à nos concitoyens qu'une souscription est ouverte en faveur des instituteurs à Remiremont au bureau du Peuple vosgien, et à Epinal au bureau de l'administration de ce journal.

Nous publierons les noms de tous les souscripteurs.

On écrit de Remiremont à la République :

« Les blancs ont cherché à expliquer de cent façons, plus ou moins à leur avantage, le triomphe éclatant que la démocratie vient de remporter dans les Vosges par la nomination de notre ami Guilgot. Il n'y avait qu'une explication à donner : c'est que le bon sens et le patriotisme des populations de nos campagnes ont repris enfin le dessus sur les rêves absurdes dont on leur avait farci l'imagination, et qu'elles voient, à cette heure, de quel côté sont la justice et la raison, le bien du peuple et l'intérêt du pays. On nous avait menacé de faire casser l'élection, sous le prétexte ridicule de la mort inopinée du compétiteur évincé. Cette épreuve, que rien ne justifiait, à vrai dire, nous l'appellions de tous nos vœux et nous croyons pouvoir affirmer que, si l'on n'a pas insisté davantage, c'est que l'on a eu peur d'un second échec encore plus grave et plus significatif que le dernier. On savait que nos paysans étaient disposés à relever énergiquement ce défi jeté au vote populaire, et que les bulletins embauchés cette fois pour le compte du général Raoul, n'auraient pas tous répondu à l'appel. La confiance est au camp des républicains. Chez nos adversaires, les chefs de file ont peine à cacher leur abattement et leur dépit ; la plupart des soldats en sont aux regrets. Reprenez la carte politique de la France, et marquez hardiment d'un trait rouge le département des Vosges que ses votes précédents rangeaient dans la catégorie des pays blancs. C'est un de plus à ajouter au glorieux bataillon de l'Est.

« Que les burgraves se hâtent de porter les mains sur le suffrage universel ! Il est temps. Seulement, nous n'osons pas leur garantir une soumission comme du temps des serfs. Le paysan et l'ouvrier ont tâté du droit

de vote. Ils commencent à s'apercevoir que ce n'est pas si petite chose qu'on voulait bien le dire, et gare aux doigts de Raton qui viendra tirer ce marron-là du feu ! »

On nous écrit de Charmes que l'organiste n'est que suspendu pour trois mois, pour son vote en faveur de M. Guilgot. Ce sont trois membres du bureau des marguilliers qui ont provoqué cette petite persécution. Ils voulaient une révocation définitive, mais ils ont trouvé dans M. le curé une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Ce prêtre aurait forcé ces messieurs à plus de mesure, en leur disant qu'il fallait pour tous le respect de la foi politique, et que d'ailleurs on ne tuait les idées ni par les destitutions, ni même par l'échafaud, témoin le triomphe de la religion chrétienne, fécondée par le sang de ses milliers de martyrs.

Le 6 mai prochain, à une heure du soir, en la direction des postes, à Langres et à Epinal, il sera procédé à la réception des soumissions pour l'entreprise du transport des dépêches de Joinville à Neufchâteau, par Poissons et Liffol-le-Grand. Distance : 52 kilomètres environ à parcourir en six heures par une voiture. Le cahier des charges sera communiqué tous les jours, de dix heures du matin à cinq heures du soir, aux bureaux des postes de Langres, Joinville, Neufchâteau et Epinal.

Le comice agricole de l'arrondissement d'Epinal a tenu une séance à l'Hôtel-de-Ville, pour la reconstitution annuelle de son bureau.

Sur vingt-trois brevets délivrés aux aspirants-instituteurs lors de l'examen qui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville les 10 et 11 du courant, quinze l'ont été aux élèves de l'école primaire supérieure d'Epinal. Sur ce nombre de vingt-trois, les numéros 1, 2, 4, 5 et 6 du classement par ordre de mérite appartiennent à des jeunes gens sortant du même établissement. On est heureux de constater de semblables résultats, qui font honneur à l'école primaire supérieure d'Epinal, à la tête de laquelle se trouvent aussi des professeurs très-distingués.

Le 13, une affiche diffamatoire, placardée sur un mur du faubourg de la ville de Mirecourt, et dirigée contre un membre du barreau de cette ville, a été saisie par les agents de l'autorité. Cette affiche portait la signature d'un habitant de Mattaincourt.

Le 13, le nommé Divoux (Michel), voiturier à Grandvillers, âgé de cinquante ans, a été trouvé mort sur le territoire de Jeuxey, près d'Epinal. C'est à un excès de boisson que doit être rapporté cet accident.

Le 14 du courant, la jeune Valentin (Sophie), âgée de dix-neuf ans, a été arrêtée en flagrant délit de vol d'un coupon d'indienne, au préjudice de la nommée Malaisé, marchande d'étoffes à Rothau.

### Assemblée législative.

PRÉSIDENCE DU CIT. DUPIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures, le procès-verbal est lu et adopté. L'assemblée décide qu'elle se réunira jeudi dans ses bureaux pour l'examen du budget de 1851.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

M. Bouher de l'Écluse, auteur d'un amendement tendant à supprimer dans l'article 1<sup>er</sup> la clause du régime de surveillance et à fixer à 400 hectares la contenance de l'enceinte réservée aux déportés, se plaint de ce que son amendement n'ait pas été mis aux voix.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais le mettre aux voix.

L'amendement n'est pas adopté.

Art. 2. En cas de déclaration de circonstances atténuantes, si la loi est celle de la déportation dans une enceinte fortifiée, les juges appliqueront celle de la déportation simple ou celle de la détention. (Adopté sans discussion.)

Art. 3. Dans aucun cas, la condamnation à la déportation n'emporte la mort civile : elle emporte la dégradation civique. De plus tant qu'une loi nouvelle n'aura pas statué sur les effets civils des peines perpétuelles, les déportés seront en état d'interdiction légale, conformément aux articles 29 et 31 du code pénal. Néanmoins hors le cas de déportation dans une enceinte fortifiée, les condamnés auront l'exercice des droits civils dans le lieu de déportation. Il pourra leur être remis, avec l'autorisation du gouvernement, tout ou partie de leurs biens, sans l'effet de cette remise, les actes par eux faits dans le lieu de la déportation ne pourront engager ni affecter les biens qu'ils possédaient au jour de leur con-

damnation, ni ceux qui leur seront échus par succession ou donation.

Après quelques observations du citoyen Valette, tendant à inscrire dans l'article la déportation simple ; le citoyen Rodal les repousse ; l'article est mis aux voix et adopté.

Art. 5. L'île de Noukaïva, l'une des Marquises, est déclarée lieu de déportation pour l'exécution de l'article 17 du code pénal. (Adopté.)

Art. 6. Le gouvernement déterminera les moyens de travail qui seront donnés aux condamnés s'ils le demandent. Il pourvoira à l'entretien des déportés qui ne subviendront pas à cette dépense par leurs propres ressources. (Adopté.)

Art. 7. Dans le cas où les lieux établis pour la déportation viendraient à être changés par la loi, les déportés seraient transportés des anciens lieux de déportation dans les nouveaux. (Adopté.)

Disposition transitoire. A dater de la promulgation de la présente loi, les condamnés placés actuellement sous le régime transitoire du 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 17 du code pénal, lesquels devront être conduits à Noukaïva, seront relevés des effets de la mort civile pour l'avenir, et en état d'interdiction légale, conformément à l'article 5 ci-dessus.

LE CIT. FAVREAU propose l'amendement suivant : La présente loi n'est applicable qu'aux crimes postérieurement commis à la promulgation.

LE CIT. FAVREAU. S'il ya un principe qui domine toute législation, c'est que la loi ne peut être faite en vue de certaines personnes, de personnes désignées, et que le législateur connaît. (Rumeurs à droite.) Le pouvoir législatif empiéterait de cette façon sur le pouvoir judiciaire. Un second principe est celui-ci à savoir qu'une loi ne peut être faite qu'en vue de l'avenir. Et si le principe de la non rétroactivité, qui est la sauve-garde de tous les droits acquis venait à être violé surtout en matière criminelle, cette violation pourrait avoir les plus funestes conséquences. (Nouvelles rumeurs.) Eh bien ! si je me place au point de vue de la commission, si j'entre dans la discussion du 4<sup>e</sup> paragraphe de l'art. 17, si je suppose que nous ayons eu à en faire l'application à un fait passé et souverainement jugé, j'arrive à cette conclusion, qu'au pis aller le doute doit nous conduire à en faire l'application la plus favorable à l'accusé.

Le paragraphe 4 n'existait pas dans le code de 1810, il y a été introduit lors de la révision en 1831 par un amendement de M. Odilon Barrot. Il constitue une véritable commutation de la peine de la déportation en la détention perpétuelle ; puisque les condamnés doivent subir provisoirement la détention perpétuelle dans une forteresse du royaume.

### Intérieur.

— Voici le résultat du vote sur l'amendement de M. Favreau : « La présente loi n'est applicable qu'aux crimes commis postérieurement à la promulgation. »

Nombre de votans... 666.

Majorité..... 535.

Pour..... 565.

Contre..... 501.

L'assemblée a adopté.

— La lettre suivante a été adressée à la Tribune de Bordeaux, à propos de la candidature d'Eugène Sue.

« La candidature d'Eugène Sue pour le département de la Seine a une signification qui ne peut échapper aux esprits méditatifs.

» C'est l'opinion publique qui a recherché et fait surgir cette candidature, comme l'expression philosophique et sociale du travail intellectuel de l'époque.

» O admirable bon sens du Peuple ! Dans cette conflagration d'ambitions et d'influences de toutes sortes, il est allé droit à l'individualité qui résume le mieux en elle ses besoins, ses idées, ses principes ; car cette candidature signifie : libre examen en matière de foi ; libre examen en matière politique ; libre examen en matière sociale. Les aspirations de la France actuelle ne se résument-elles pas dans ces trois propositions ?

» Salut et fraternité.

» UN RÉPUBLICAIN DE 1850,

» Ancien ami de Godef. Cavaignac et d'Arm. Carrel. »

— Impôts divers. Nous avons sous les yeux un énorme travail de M. Guoin sous ce titre : annexes au rapport sur les recettes. Ces annexes se composent : 1<sup>o</sup> d'un rapport sur les patentes. Les architectes, avocats, avoués, chirurgiens, commissaires priseurs, dentistes, greffiers, huissiers, médecins, notaires, officiers de santé, vétérinaires, chefs d'institution, maîtres de pension, sont déclarés patentables. 2<sup>o</sup> Un rapport sur la proposition relative au droit à percevoir par l'administration sur les envois d'argent ; la commission du budget est d'avis de maintenir le statu quo. 3<sup>o</sup> Un rapport sur une proposition de M. Chanay, ayant pour but de réduire pendant l'année 1850, les traitements au-dessus de

2,000 fr. La commission propose également le rejet de cette proposition. 4° Un projet de loi relatif aux patentes, à la taxe des lettres qui serait portée à 25 centimes au lieu de 20. Enfin à l'enregistrement.

Cet important rapport et les tableaux qui l'accompagnent, méritent une attention particulière et un examen sérieux.

Quatre heures et demie. — La Voix du Peuple, est saisie pour la septième fois. Un article du citoyen Proudhon adressé aux électeurs de la Seine, est incriminé de tous les délits habituels, excitation à la haine des citoyens, etc., etc.

Les hommes changent, mais les bonnes vieilles coutumes restent. On réquisitionne, on emprisonne pour les mêmes raisons et dans les mêmes termes que sous MM. Marchangy, Hebert et autres procureurs.

— On affirme que M. Leclerc, candidat de l'ordre, n'a point fait le 25 juin, le trait d'héroïsme qu'on lui attribue. Après avoir vu tomber son premier fils, il est simplement rentré chez lui et y est resté. Son second fils a passé toute la journée au faubourg Saint-Germain et n'est rentré que le lendemain. Il n'a donc pu être conduit sur les barricades venger la mort de son frère. C'est du reste, ce jeune homme qui est cleric de notaire, qui a raconté ce fait à ses collègues de l'étude.

## Extérieur.

ALLEMAGNE. ERFURT. — Une dépêche télégraphique en date du 15 avril, adressée à la Gazette de Cologne est ainsi conçue :

« La chambre populaire dans sa séance d'aujourd'hui a adopté, à la majorité de 125 voix contre 89, la proposition de M. de Putow. »

Cette proposition était destinée à établir un semblant d'harmonie entre le parlement d'Erfurt et le cabinet de Berlin. Elle concilie deux propositions différentes, précédemment émanées, l'une de M. Camphausen, l'autre de M. Bodeh-chwingh, et conclut à ce que l'adoption en bloc de la constitution, celle de l'acte additionnel, et la révision éventuelle soient adoptées l'une après l'autre, mais en même temps à ce que les votes parviennent réunis en une seule fois au conseil d'administration.

Il faut être allemand pour comprendre l'importance de pareilles subtilités.

FRANCFORT. — Il n'y a rien de certain au sujet du renouvellement du pouvoir intérimaire créé à Francfort, de concert entre l'Autriche et la Prusse; tout porte à croire que ce renouvellement aura lieu sans beaucoup de difficultés, et qu'il donnera une notoriété plus complète au rétablissement des relations amicales du roi de Prusse avec l'empereur d'Autriche.

VIENNE, 10 avril. — Le bruit court que le pape va se rendre dans la capitale de l'Autriche.

VIENNE, 15 avril. — Les cent vingt millions de florins, dont l'Autriche a besoin en ce moment, paraissent devoir être levés au moyen d'un emprunt tout à la fois volontaire et forcé. On accordera six pour cent d'intérêt à ceux qui prêteront leur argent volontairement, et cinq pour cent seulement à ceux qui attendront la taxe forcée.

BERLIN, 19 août, (par voie télégraphique.)

« D'après une communication digne de foi, M. d'Usedom a remis avant-hier, 17 avril, au plénipotentiaire danois l'ultimatum de la Prusse. La Prusse propose au nom de l'Allemagne, un traité de paix dans lequel une réserve formelle conformément à la résolution fédérale de 1846 sauvegarde les droits des duchés. Tous les états confédérés sont invités à participer à la conclusion du traité. Il est encore douteux que le Danemark accepte cette proposition.

Le clergé catholique de la Prusse continue de refuser la prestation sans condition du serment à la constitution. A Breslau, à Aix-la-Chapelle, à Munster, à Dusseldorf, le clergé résiste. A Posen, les prêtres attachés aux établissements publics ont refusé de prêter serment sans consulter l'archevêque, et le président supérieur de la province a demandé des instructions au gouvernement.

HOLLANDE. — Les deux chambres des Etats néerlandais assemblées en séance réunie, ont reçu communication du projet de loi relatif à la régence pour le cas de la minorité de l'héritier présomptif. Le projet propose comme régent le prince Henri des Pays-Bas, auquel serait adjoint un conseil de tutelle composé de dix membres, et dont la reine et le prince Frédéric des Pays-Bas feront partie.

ITALIE. ROME. — Une commande de fourrages a été faite à un fournisseur de Rome pour deux escadrons de cavalerie napolitaine qui accompagneraient le pape de Terracine à Gueuzano.

ROME, 12 avril. — Nous lisons dans le *Corriere mercantile* :

« Le journal officiel de Rome nous apporte la nouvelle de l'entrée de Pie IX, à 4 heures de l'après-midi. Les phrases contournées de la feuille réactionnaire nous font croire, comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, que le pape a eu d'autres applaudissements que ceux d'hommes payés pour cela, et que le seul peuple qui se soit porté à sa rencontre en groupe sur son passage était composé de prêtres, de soldats français ou romains et d'employés. »

Voici ce que dit le *Giornale di Roma* :

Les troupes françaises et romaines sont répandues sur les places et dans les rues qui conduisent de la basilique de Latran au Vatican. Les édifices sont très-bien ornés, et le peuple court en foule se placer là où il pourra le mieux voir et applaudir le Saint-Père, son auguste souverain.

4 heures et 1/2. — La sainteté de N. S. P. le pape Pie IX est entrée heureusement dans Rome, au milieu des applaudissements frénétiques et des hommages pieux des Romains et des étrangers qui remplissaient l'immense place de Latran.

POLOGNE. — Les divisions de réserve des trois corps d'infanterie stationnant en Pologne ont été mis sur le pied de guerre. Des baraques de bois sont construites le long de la frontière polonaise.

Le Rédacteur-Gérant, A. TRÉPIN.

## ANNONCES.

# REVUE SOCIALE

07

SOLUTION PACIFIQUE DU PROBLÈME DU PROLÉTARIAT,

PUBLIÉE PAR

Jules Leroux, Paul Rochery, Louis Nétré.

La REVUE SOCIALE paraît régulièrement le 1<sup>er</sup> de chaque mois. — 16 pages in-4° à deux colonnes. — Les bureaux d'abonnement et de rédaction, à Paris, rue des Saints-Pères, n° 16.

Le prix d'abonnement est de :

POUR PARIS :

Un an. . . . . 5 fr. »  
Six mois. . . . . 2 50  
Le numéro . . . . . 50

POUR LES DÉPARTEMENTS :

Un an. . . . . 6 fr. »  
Six mois. . . . . 3 »  
Le numéro . . . . . 60

Les souscripteurs recevront franc de port à domicile dans toute la France.

Ils enverront leur mandat sur la poste par lettres affranchies.

Le quatrième numéro, 1<sup>er</sup> avril, qui vient de paraître, contient :

Revue politique. — Du budget républicain, par JULES LEROUX. — Droit des femmes, par LUC DESAGES. — Pourquoi la République est indestructible, par PAUL ROCHERY. — La peur, par ULYSSE CHARPENTIER. — Novator, par LÉO. — Chronique mensuelle des départements. — Bulletin bibliographique.

ABONNEMENT : 

PARIS.	Un an. . . . .	20 fr.
	Six mois. . . . .	10
	Trois mois. . . . .	5

BUREAUX : RUE JACOB, 3.

DÉPARTEMENTS. 

Un an. . . . .	50 fr.
Six mois. . . . .	16
Trois mois. . . . .	9

LE

# DRAPEAU DU PEUPLE,

JOURNAL QUOTIDIEN, SEUL ORGANE DES PRINCIPES CHRÉTIENS, DÉMOCRATIQUES ET SOCIAUX,

Vient d'être mis en société au capital de 50,000 fr., par acte authentique passé, le 20 mars 1850, devant M<sup>e</sup> Trépagne, notaire à Paris. Chaque action est de 400 fr., au porteur; elle donne droit à 5 pour 100 d'intérêt et à une part proportionnelle dans les bénéfices.

Les actions sont, à volonté, remboursables par un nombre d'abonnements équivalents

On souscrit dès à présent au Bureau du Journal. ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU DE COMMERCE A L'ORDRE DU DIRECTEUR.

## APPEL AUX DÉMOCRATES.

CITOYENS!

Vous savez ou vous devez pressentir aisément les difficultés qui sont venues assaillir l'œuvre du DRAPEAU DU PEUPLE à sa naissance. Ce journal posant les principes les plus radicaux de la triple question DÉMOCRATIQUE, RELIGIEUSE et SOCIALE, a dû nécessairement attaquer dans leur base tous les abus et soulever contre lui toutes les colères. Elles ne lui ont pas manqué, ces colères, et elles se sont traduites en persécution de toute nature, en obstacles de toute sorte, qu'il a fallu vaincre pour arriver au succès. Et cependant, nous devons le dire, si nous avons subi les effets d'une malveillance et souvent d'une fureur, s'exprimant par des paroles de vague acclamation, nul, jusqu'à ce jour, n'est descendu dans la lutte des doctrines pour contester sérieusement nos principes DÉMOCRATIQUES et SOCIAUX, ou pour signaler une erreur religieuse dans nos écrits. Nous aimons à proclamer ce résultat comme un des motifs qui nous encouragent le plus à persévérer dans notre œuvre.

Enfin, le DRAPEAU DU PEUPLE va poursuivre régulièrement sa publicité. Désormais appuyé sur une SOCIÉTÉ, il groupera autour de lui des sociétaires nombreux et dévoués qui le soutiendront aisément.

A vous donc qui voulez le triomphe complet, pacifique, régulier de la DÉMOCRATIE et du SOCIALISME, s'appuyant sur les grands principes de la religion, à vous de venir à notre aide dans cette œuvre immense de progrès et d'avenir!

A vous, qui voulez la conciliation sérieuse de toutes les classes, de tous les partis, de tous les intérêts légitimes, et qui ne comprenez pas cette conciliation en dehors du droit et de la vérité radicale, absolue; à vous aussi de venir à notre aide, car nous sommes les défenseurs de cette vérité, seule base de la réconciliation universelle!

A vous, qui aimez le peuple, qui vous préoccupez vivement de ses besoins, de ses droits, de son affranchissement, et qui comprenez ses grandes destinées, à vous de venir également à notre aide, car nous voulons être les amis et les avocats du peuple!

A vous encore, qui comprenez la puissance des croyances religieuses sur les peuples, à vous de venir nous aider à unir ces croyances aux progrès de l'époque, et à faire cesser la guerre aveule, insensée, que des hommes égarés ou coupables veulent déclarer à la liberté moderne au nom de la pensée religieuse, à vous de venir nous ai-

der à concilier dans l'esprit des masses la DÉMOCRATIE, le SOCIALISME et la RELIGION, et à préserver ainsi le monde des convulsions les plus terribles.

A vous tous de venir vous associer à nos efforts en devenant membres de la SOCIÉTÉ DU DRAPEAU DU PEUPLE, par la souscription d'une ou plusieurs actions, vous faisant observer que votre versement peut n'être qu'une simple avance de fonds, puisque les actions peuvent être remboursées par les abonnements que vous pourriez prendre au journal.

Du reste, le succès de notre publication repose sur toutes les garanties possibles. Expression des doctrines tout à la fois les plus avancées et les plus graves; accueilli avec une bienveillance marquée par la presse démocratique au milieu de laquelle une place spéciale et vide encore lui est réservée; appelé par une foule d'esprits éminents qui en sentent la portée, bien venu du peuple qui lui a témoigné sa sympathie de toutes manières et surtout en achetant à 20,000 les numéros parus; s'appuyant sur une organisation puissante de propagande en province, et, nous osons le dire, sur le dévouement éprouvé de ses rédacteurs et de ses administrateurs, le DRAPEAU DU PEUPLE ne peut périr!